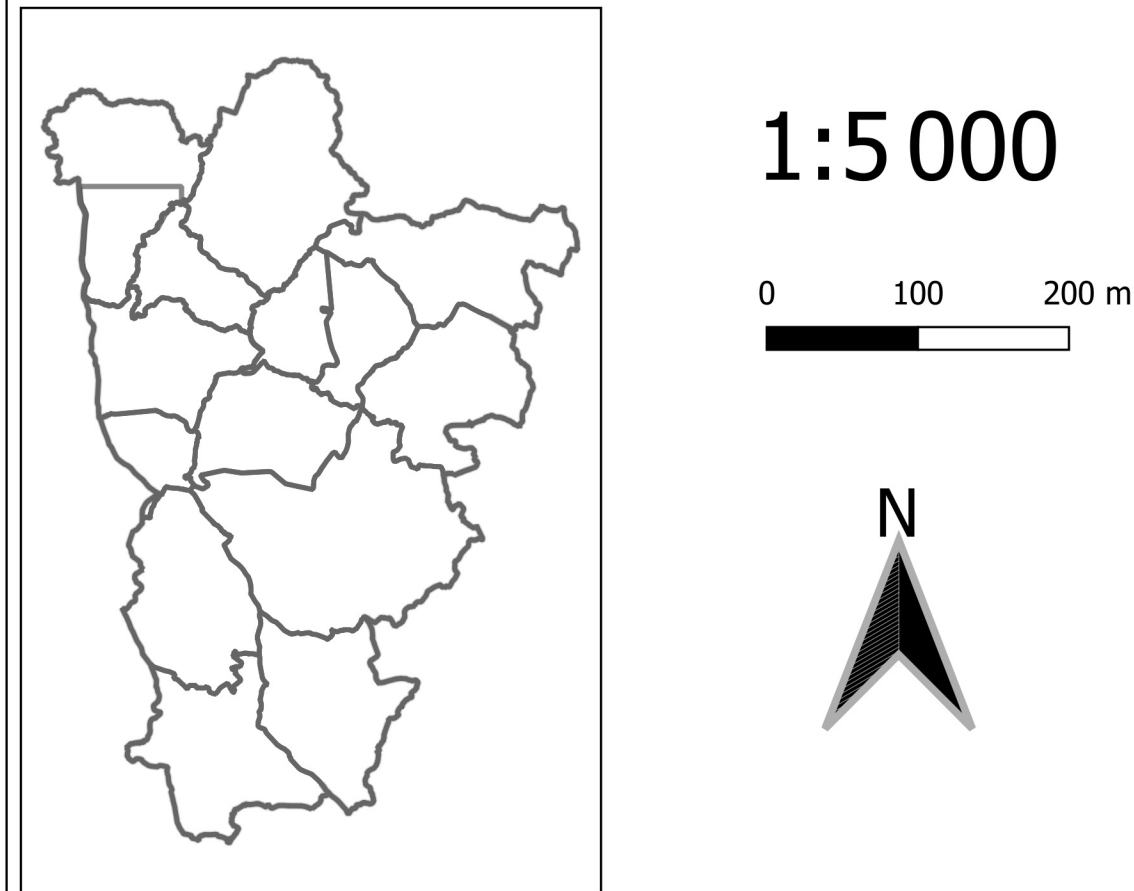


P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025



Prigent & Associés
PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RESERVES	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 106	ER N° 03	8024

Références OAP	Nom	SURFACE (en m ²)
----------------	-----	------------------------------

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

Cours d'eau et écoulements

- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

- Arbre remarquable

- | | |
|--|--|
| 15 - Marges de recul | 07 - Éléments de paysage à protéger |
| 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU | 08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine |
| 07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire) | 16 - Bâtimens susceptibles de changer de destination |
| 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques | 17 - STECAL |
| 22 - Linéaire commercial à préserver | 18 - Orientations d'aménagement et de programmation |
| Chemin à préserver | 25 - Zones humides |
| 01 - Espaces boisés classés | |

ZONE URBAIN

- ZONE URBAINE**
- Ua - Tissu bâti ancien
 - Ub - Tissu urbain périphérique
 - Ui - Équipements collectifs
 - Ue - Activités économiques
 - Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
 - Uem - Zone d'activités de La Meslerie
 - Us - Zone urbaine spécifique

A - Agricole

- | | |
|---|--|
| AS - STECAL destinée à développer des activités non agricoles | NP - STECAL destinée à l'installation de cabanes de chasse et de pêche |
| AE - STECAL destinée aux activités équestres et hippiques | NE - Secteur destiné à l'exploitation des forêts |
| AS - STECAL destiné au stationnement | NF - Secteur destiné à des équipements de loisirs |
| AR - STECAL destinée à la production d'énergies renouvelables | N11 - STECAL destinée au développement de gîtes |
| AP - Agriculture sans aucune construction | N12 - STECAL destinée au maintien et au développement des campings |
| AstH - STECAL destinée à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation | N13 - STECAL dédiée aux loisirs motorisés |
| | N14 - STECAL dédiée aux activités de conseil d'entreprises |

- 99 - Zones inondables

- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à co
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et lo
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long term

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nop - STECAL destiné à l'installation de cabanons de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - Si l'ETCAL destiné au développement de gîtes
- N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprise

